

I Les finances de la commune en 2020 : une année atypique

2020 a été une année tout à fait atypique du fait de la pandémie. Certains services ont été réduits ou suspendus, mais dans le même temps la commune a dû assumer bon nombre de charges supplémentaires. Cela a eu des impacts significatifs sur l'exécution budgétaire et donc sur le compte administratif 2020.

En raison du confinement, le budget a été voté plus tardivement, début juillet. Cela a permis d'intégrer une partie de l'impact prévisionnel de la crise sanitaire, mais des incertitudes sont demeurées alors importantes.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses sur tous les postes ont été surveillées avec la plus grande attention notamment pour les achats d'alimentation au restaurant scolaire (-29 000 €) qui n'a pas fonctionné au niveau normal durant plusieurs mois.

Les dépenses d'énergie pour l'éclairage public ont baissé (-14 000 €) grâce à la rénovation d'une grande partie du réseau.

La baisse des dépenses de personnel par rapport au budget est liée pour une part à un poste vacant une partie de l'année en 2020 (env. 15 000 €) et d'autre part, en raison du paiement en 2021, en décalage, des charges de personnel facturées par le Sicoval (env. 55 000 €).

Chap	Libellé	Réalise 2019	2020	
			Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	508 370 €	487 698 €	410 056 €
012	Frais de personnel	1 234 254 €	1 200 063 €	1 121 462 €
014	Atténuation de produits (fds péréquation interco)	22 923 €	23 000 €	21 781 €
65	Autres charges de gest ^e courante	197 423 €	200 579 €	195 683 €
66	Charges financières	19 863 €	16 084 €	16 084 €
Total dépenses réelles		1 982 833 €	1 927 424 €	1 765 066 €

Globalement la baisse des recettes constatées en 2020 a été un peu moins importante que prévu car les prévisions avaient été faites avec prudence (-5,1 % prévu et -3,4 % réalisé).

Les dépenses ont diminué plus qu'anticipé au Budget (-2,8 % prévu et -11 % réalisé) de sorte que l'exercice se solde avec un résultat excédentaire de 324 180 €, conjoncturellement en hausse par rapport à 2019 (167 044 €).

Chap	Libellé	Réalise 2019	2020	
			BP 2020	Réalisé
013	Atténuations de charges	39 006 €	12 000 €	22 137 €
70	Produits des services du domaine	234 508 €	169 700 €	157 687 €
73	Impôts et taxes	1 336 440 €	1 308 010 €	1 320 052 €
74	Dotations, subventions et participations	532 195 €	543 250 €	567 871 €
75	Autres produits de gestion courante	15 437 €	14 696 €	15 254 €
77	Produits exceptionnels	726 €	14 474 €	14 384 €
Total recettes réelles		2 172 281 €	2 062 213 €	2 097 385 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente pour les réalisations de 2020 un résultat positif de 515 474 € notamment en raison de l'encaissement des subventions attendues en « Reste À Réaliser » (ou RAR) de 2019.

Les principales opérations lancées en 2020 ont été la rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de la mairie par géothermie, ainsi que le démarrage des travaux du Tiers-Lieu de médiation numérique.

Dépenses d'Opérations	BP 2020 + RAR 2019 + DM	Montants liquidés	Montants engagés (RAR)
13 – travaux bâtiments	635 186 €	139 682 €	366 173 €
16 – Tiers lieu	99 912 €	0 €	33 955 €
22 – extension école	32 500 €	0 €	2 500 €
24 – voiries	277 448 €	38 215 €	25 415 €
30 – matériel mairie	12 120 €	7 081 €	2 031 €
32 – matériel ateliers	14 442 €	12 410 €	0 €
34 – matériel restaurant scolaire	8 034 €	3 131 €	4 333 €
55 – école / ALAE	15 628 €	13 501 €	2 061 €
56 – médiathèque	3 140 €	3 006 €	/
TOTAL dépenses d'opérations	1 326 021 €	203 525 €	436 468 €

Chap	Recettes d'investissement	Réalise 2019	2020	
			BP 2020	Réalisé
10	Dotations, fds divers	230 896 €	447 036 €	549 443 €
13	Subventions investissement	278 852 €	507 157 €	309 860 €
16	Emprunts (régularisation)	0 €	0 €	71 €
Total recettes réelles d'investissements		509 748 €	954 193 €	859 374 €

DETTE

Le total de la dette au 31 décembre 2020 est de 916 510 € soit 339 € / hab. alors que la moyenne de la strate (des communes de la même taille) en 2019 est de 703 € / hab.

Avec une épargne brute de 332 250 €, la capacité de désendettement est de 2,8 ans.

BILAN

Les réalisations de l'exercice 2020 (hors résultat 2019 et RAR) s'élèvent à :
2 126 791 € en dépenses et 2 966 445 € en recettes

Ce qui aboutit à un résultat positif des réalisations de 2020 de 839 658 € (2019 : résultat négatif de -25 179 €). En réincorporant les résultats cumulés à fin 2019 et les RAR de 2020, on constate un excédent cumulé de 1 056 385 €, en hausse conjoncturelle de 157 329 €, essentiellement du fait de la section de fonctionnement.

Un fond de roulement important est nécessaire en raison de la nécessité d'assurer d'une part, le financement de la masse salariale et d'autre part, de financer le décalage parfois très important entre le paiement des factures de travaux et l'encaissement des subventions notifiées.

Cet excédent cumulé nous permet de poursuivre les programmes lancés et d'engager en 2021 de nouveaux projets qui seront financés en partie par les subventions qui sont systématiquement recherchées et par nos fonds propres. Nous poursuivrons ainsi la baisse de la dette qui nous donnera de nouvelles capacités d'emprunt dans le futur.

Un budget 2021 sur fond de crise sanitaire et de réforme des finances publiques

Le Conseil Municipal a voté le 12 avril 2021 le budget primitif de l'année dans un contexte de crise sanitaire qui sévit encore et après avoir réalisé l'inventaire prévisionnel des grandes orientations portées par la commune durant le mandat. Vous le savez, la crise touche les collectivités locales dans leurs finances de façon conséquente. Au niveau national, le déficit public atteint plus de 10 % du Produit Intérieur Brut en 2020 et est estimé à près de 7 % en 2021.

Le Gouvernement a comme objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation de l'impact social de la crise. Pour cela il met en avant le rôle des collectivités particulièrement en matière d'investissement. Il a confirmé la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, engagée en 2018 et généralisée en 2023.

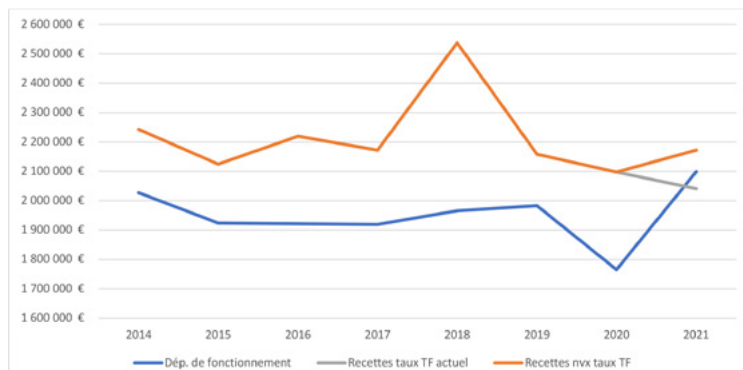
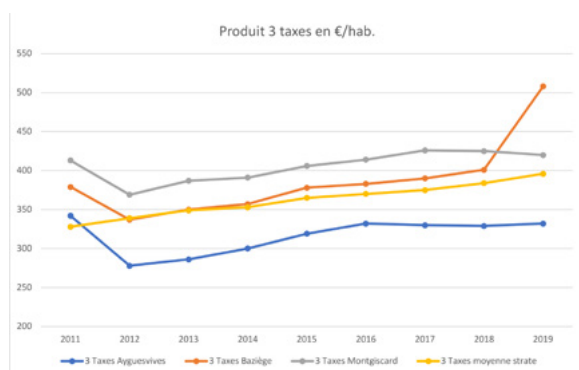
Le nouveau schéma de financement des collectivités en compensation de la TH repose sur le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en prévoyant un mécanisme de coefficient correcteur. Certaines communes seront ainsi sous-compensées, d'autres surcompensées : à Ayguesvives, près de 90 000 € soit 16 % de cotisation de TFPB payée par le contribuable, seront redistribués à d'autres communes.

Dans le même temps, les Départements bénéficieront d'une fraction de TVA pour compenser la perte de recettes liée au transfert vers les communes. Les pertes de recettes des intercommunalités, inhérentes aux décisions d'allègement de l'impôt économique, seront compensées par le transfert d'une fraction de la TVA.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb habitant au 1 ^{er} janvier	2 304	2 365	2 419	2 473	2 488	2 535	2 585	2 638	2 690	2 704	2 840
DGF en k€	317	321	321	303	253	213	188	185	180	175	168
Variation		1,26 %	0 %	-5,61 %	-16,50 %	-15,81 %	-11,74 %	-1,60 %	-2,70 %	-2,78 %	-4 %
Perte cumulée en k€			0	18	68	108	133	136	141	146	153
DGF en €/habitant	138	136	133	123	102	84	73	70	67	65	59
Moyenne strate en €/hab.	184	183	183	177	162	148	144	145	146		

Au niveau de la commune, nous continuons à subir la baisse importante des dotations de l'État. La perte cumulée de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014 s'élève à 153 000 € comme le montre le tableau. L'Etat a divisé par 3 la dotation qu'il donne à la commune par habitant en l'espace de 10 ans.

À y regarder de plus près, c'est en partie à cause d'une fiscalité locale à Ayguesvives qui est sensiblement plus basse que la moyenne des communes de taille équivalente que la DGF baisse à ce point. À titre de comparaison, comme le montre le graphique, le produit des taxes foncières et d'habitation pour les 3 communes (Baziège, Ayguesvives et Montgiscard et la moyenne des communes de la strate), avant la suppression de la TH, Ayguesvives avait déjà une fiscalité particulièrement basse.



Afin de conserver un résultat équilibré et permettant la réalisation des projets prévus, en plus de la poursuite de la maîtrise de nos dépenses hors crise sanitaire, il est indispensable de fixer le nouveau taux de TFPB en prenant aussi en compte la réforme des taxes locales en cours.

Le Conseil Municipal a donc décidé de voter le taux de la part communale à 45 % contre précédemment 17,65 % pour la commune et 21,9 % pour le département. Cette nouvelle fiscalité ne touchera pas les locataires qui ne payent pas de TFPB. Elle impactera les propriétaires occupants, mais sans aucune mesure avec l'économie

qu'ils ont réalisée, réalisent ou réaliseront d'ici 2023 du fait de la suppression de la TH (la TH représentait un taux de 14,21% sur une base d'un peu plus de 3 millions d'€, alors que la TFPB porte sur une base de l'ordre 2,4 millions d'€).

Le nouveau taux de TFPB nous rapprochera de la moyenne des communes équivalentes à Ayguesvives, et améliorera notre effort fiscal limitant ainsi la baisse des dotations. Nous resterons cependant sensiblement inférieurs aux communes comparables du secteur en matière de prélèvements.

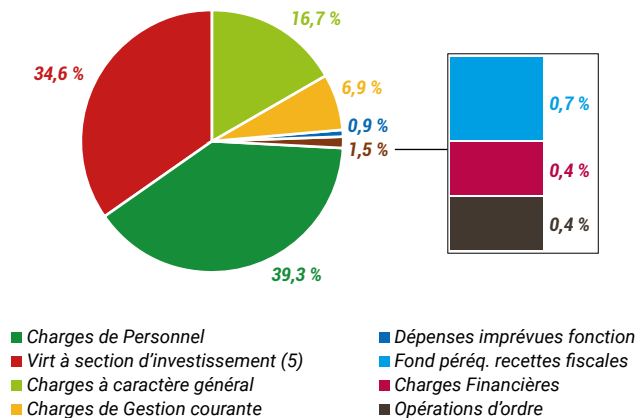
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges sont en hausse sensible, en partie en raison du report de dépenses de 2020 mais aussi par la prise en compte d'une augmentation des dépenses d'entretien du patrimoine communal, bâtiments, terrains de sport et espaces verts, afin de maintenir le bon état et la sécurité, et de pallier le vieillissement des équipements. Des opérations d'élagages dans le parc et le long du chemin de la Tuilerie sont planifiées, ainsi que des travaux d'entretien des toitures de l'école et de l'église.

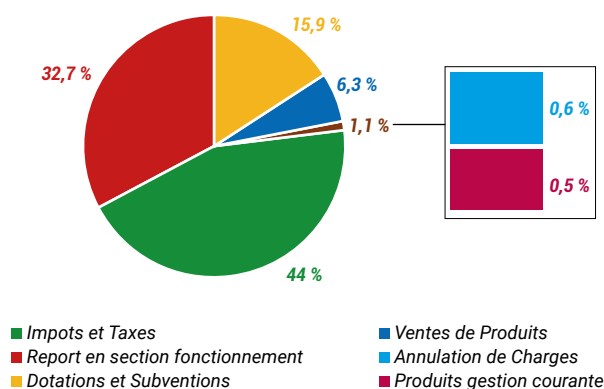
Pour cette année encore, le fonctionnement, particulièrement à l'école, au restaurant scolaire et à l'ALAE, reste impacté par les mesures sanitaires et par un protocole de sécurité strict, avec ce que cela induit en matière de charges de personnel : désinfection, masques, contrôle des accès, etc.

Après concertation avec les associations et les équipes éducatives, les subventions sont globalement maintenues, parfois revues à la hausse pour des projets spécifiques. Certaines ont été exceptionnellement réduites afin de prendre en considération les actions qui n'ont pu se tenir en 2020, permettant des provisions pour 2021.

Dépenses de fonctionnement : 3 228 563 €



Recettes de fonctionnement : 3 228 563 €

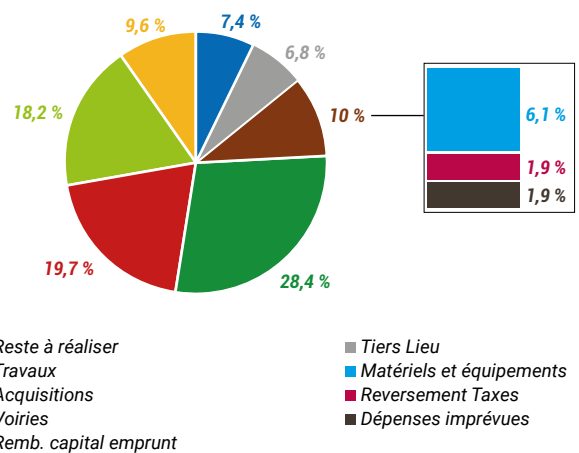


LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2021 est caractérisée par la prévision de réincorporation de la maison Camolèse qui avait été transférée pour portage financier par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL). Ce bâtiment devrait constituer la future extension du Centre Commercial du Barry. Des travaux de rénovation des équipements sportifs sont budgétés à hauteur de 117 000 € ainsi que la poursuite de la rénovation des appartements communaux pour 101 400 €. Des travaux de voirie sont programmés pour poursuivre et achever l'urbanisation de la Route de St Léon avec la réalisation d'une plate-forme au niveau de l'arrêt du ramassage scolaire.

Sont prévus des achats d'équipements pour l'école et l'ALAE (16 600 €), pour le restaurant scolaire (7 000 €) et pour les services municipaux (27 300 €) dont le remplacement d'un véhicule diesel ancien par un véhicule au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) moins polluant.

Dépenses d'investissement : 1 538 639 €



Les recettes sont constituées des subventions du Département, de la Région et de l'État, des excédents de la section de fonctionnement, des reports des années antérieures, de la Taxe d'Aménagement (TA) et du remboursement partiel de la TVA sur les investissements précédents et sur certains travaux (FCTVA).

Recettes d'investissement : 1 752 591 €

